U-4478

1.3.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. **La présente demande émane du réseau :**

   O (1) Communauté française ● (1) Libre confessionnel
   O (1) Provincial et communal **O** (1) Libre non confessionnel

   Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot** Date et signature (2) : **12 mai 2009**

2. **Intitulé de l'unité de formation** : (2)

   STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE : SECTEUR TERTIAIRE.....
   .....
   .....

CODE DE L'U.F. (3)	71 55 01 U 21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	701

3. **Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s) (2)
4. **Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s) (2)
5. **Classement de l'unité de formation :**

   ● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition **O** (1) qualification
   du degré : **O** (1) inférieur ● (1) supérieur
   O (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. **Caractère occupationnel : O** (1) oui ● (1) non
7. **Constitution des groupes ou regroupement :** Sans objet (pas d'annexe n° 3)
8. **Programme :**

   8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de 1 page(s) (2)
   8.2. Chargé de cours
9. **Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s) (2)
10. **Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	71 55 01 U21 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	710

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) **120** périodes ..... Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	**Code U** (2)	**Nombre de périodes** ~~- par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	I	20

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 25.06.09 Signature :

---

(1) Biffer la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales ;
- d'observer et d'analyser les méthodes de travail de base au sein d'une entreprise ou d'un organisme ;
- de développer des savoirs, savoir-faire, savoir-être par l'expérimentation dans l'entreprise ou l'organisme ;
- de faciliter son insertion ultérieure dans la vie professionnelle.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

ANNEXE 4

PROGRAMME

Programme de l'étudiant

Dans le respect du contrat de stage d'insertion professionnelle et des tâches qui lui sont confiées,

l'étudiant sera capable :

- de se conformer aux contraintes imposées au travailleur (horaires, présentation, savoir-vivre, respect des consignes, règles de confidentialité et de déontologie,...) ;
- de décrire l'entreprise ou l'organisme où il effectue son stage ;
- d'identifier les ressources de l'entreprise ou de l'organisme et leur utilisation ;
- de s'intégrer dans une structure, une équipe de travail ;
- de développer des compétences transversales telles que :
  - des méthodes de travail adaptées aux tâches ;
  - une adaptation à l'organisation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- de s'interroger sur son projet professionnel, ses atouts et ses limites ;
- de préparer un rapport de stage.

Programme du chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- d'accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage.

Stage d'insertion professionnelle : secteur tertiaire

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de rédiger un rapport de stage :
  - décrivant les activités menées dans l'entreprise ou l'organisme ;
  - mettant en évidence l'apport de ses activités de stage dans sa formation ;
  - comportant une analyse critique de ses activités de stage ;
- de présenter les activités effectuées lors de son stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la cohérence, la précision et la logique du rapport,
- le niveau d'insertion professionnel atteint.

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.